



PRÉSENCE DES RÉFUGIÉS CENTRAFRICAINS À L'EST-CAMEROUN : ENTRE PRISE EN CHARGE ET INSÉCURITÉ SOCIOÉCONOMIQUE

Théodore Ngoufo Sogang* & Hubert Dieudonné Mevoula Lessomo**

Résumé : Le phénomène récidiviste des crises politiques en République Centrafricaine (RCA) a accentué l'instabilité depuis les mutineries de 1996, obligeant des milliers de personnes à fuir en direction du Cameroun. L'arrivée massive des réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun depuis cette période a considérablement changé le quotidien des populations autochtones. L'État du Cameroun en tant que garant de la protection et de la sécurité des populations vivant sur son territoire encadre juridiquement la gestion des réfugiés à travers la loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun et le décret n°2011/389 du 28 novembre 2011 portant organisation et fonctionnement des organes de gestion du statut des réfugiés au Cameroun. Cet encadrement bénéficie de la collaboration d'organisations humanitaires intergouvernementales au niveau local et international. Si la contribution du Cameroun dans la gestion des réfugiés centrafricains est louable à travers la recherche permanente des solutions liées aux problèmes de nutrition, de logement, de scolarisation, d'accès aux terres etc., il n'en demeure pas moins que ces réfugiés sont aussi une source d'insécurité dans la région.

Mots Clés: Réfugiés centrafricains, insertion, insécurité, Est-Cameroun

Abstract: *The recurring political crises in the Central African Republic (CAR) have increased instability since the mutinies of 1996, forcing thousands of people to flee to Cameroon. The massive arrival of Central African refugees in East Cameroon since that time has significantly changed the daily lives of the indigenous population. The State of Cameroon, as guarantor of the protection and security of the people living on its territory, provides a legal framework for the management of refugees through Law No. 2005/006 of July 27, 2005, on the status of refugees in Cameroon and Decree No. 2011/389 of November 28, 2011, on the organization and functioning of the bodies responsible for the management*

*Université de Dschang-Cameroun, ngoufotheodore@yahoo.fr

** Doctorant en Histoire, Université de Dschang-Cameroun, hubertmevoula@gmail.com

of refugee status in Cameroon. It works in synergy with intergovernmental humanitarian organizations such as the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), the World Food Programme (WFP), the United Nations Children's Fund (UNICEF), the Red Cross and humanitarian non-governmental organizations (NGOs) such as Doctors without Borders, Catholic Relief Service (CRS), etc. Although Cameroon's contribution to the management of Central African refugees is commendable through the permanent search for solutions to problems of nutrition, housing, schooling, etc., the fact remains that these refugees are also a source of insecurity in the region.

Keywords: *Central African refugees, socioeconomic insertion, insecurity, East-Cameroon*

Introduction

L'instabilité politique observée depuis des décennies en République Centrafricaine (RCA) charrie des dizaines de milliers de réfugiés centrafricains en direction du Cameroun. L'État du Cameroun ne pouvant rester indifférent, eu égard à l'approche globale qu'impose la gestion des réfugiés dans les relations Internationales, n'a ménagé aucun effort pour le réconfort de ceux-ci. À cet effet les crises politiques en RCA nécessitent une approche transnationale dans leur gestion dans la mesure où elles touchent plusieurs pays et mobilisent de nombreux acteurs. Outre les organisations humanitaires intergouvernementales² originellement assignées à l'action humanitaire ainsi que certaines Organisations non gouvernementales (ONG)³, les États ont emboîté le pas à ces dernières. Ainsi, l'action humanitaire internationale qui place au premier chef la question de l'aide et de l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées devient une entreprise complexe et difficile à manager. Le cas typique des réfugiés dans la région de l'Est-Cameroun attire notre attention. De nombreux travaux se sont d'ailleurs intéressés à la question des réfugiés au Cameroun. Les recherches de Murielle Tatiana Metagne Fokam (2013) établissent la distinction entre les concepts de réfugié, apatride, fugitif, migrant, personne déplacée et insistent sur les conditions d'entrée des réfugiés sur le sol camerounais, le dispositif légal et institutionnel qui préside leur accueil. Dans la même logique,

² Il s'agit des organisations constituées d'une gouvernance étatique, ou dépendantes des Etats d'une forme ou d'une autre dans leurs statuts ; c'est le cas de la Croix-Rouge, du PAM, du HCR, de l'UNICEF. Elles sont considérées comme des organisations publiques car leur gouvernance est liée à des acteurs étatiques.

³ Les ONG sont spécifiquement caractérisées par une gouvernance privée. Leurs ressources financières proviennent des dons des associations et des particuliers.

Thomas Magloire Tagne Noutamgni (2011) analyse l'exode et la typologie des réfugiés, leur statut juridique et social, leur politique de prise en charge et les incidences de leur présence au Cameroun. Pour sa part, Frédéric Dieudonné Nguini (2011) dans son travail montre les limites de la prise en charge des réfugiés centrafricains dans les camps particulièrement. Parlant de la prise en charge des réfugiés centrafricains vivant hors des camps, Isaac Constantin Kapandé Ndengué (2015) présente leur difficile intégration socio-économique, juridique et institutionnelle à Bertoua. La question de l'insécurité transfrontalière est abordée par Sovil Datchoua Nokam (2005); sauf que son travail montre l'impact de l'insécurité dans le processus d'intégration sous-régional et ne s'intéresse pas spécifiquement au cas des réfugiés. Le problème de gouvernance globale liée à la protection des réfugiés au Cameroun est traité par Robert Ebenezer Nsoga (2020). Ces différents travaux ont le mérite d'aborder les questions d'établissement, de gouvernance, de statut juridique, de protection des réfugiés au Cameroun. Plusieurs auteurs ont travaillé sur les généralités des questions de réfugiés tels Luc Cambrézy (2001), Mario Bettati (1993) ou Marc-Antoine Pérouse de Monclos. Toutefois, les travaux de Mbarkoutou Mahamat Henri (2014) sur les réfugiés et personnes déplacées au Cameroun; ceux de Christian Seignobos (2020) sur les réfugiés Mbororo de la RCA au Cameroun et ceux de Lemougue Jasmine Nzossié Éric et Nzouyem Laurelle (2019) sur les zones d'accueil des personnes déplacées, touchent les problèmes des réfugiés au Cameroun en particulier. Seulement, les aspects liés à leur prise en charge à l'Est-Cameroun n'ont suffisamment pqs été traités et restent un défi permanent pour les pouvoirs publics. Il devient donc nécessaire de revoir les politiques de prise en charge des réfugiés dans la région orientale du Cameroun comme gage d'une sécurité collective de ces derniers et des populations locales. À travers le cas des réfugiés centrafricains, cette réflexion analyse la contribution du Cameroun dans la gestion des réfugiés dans un contexte d'insécurité. Pour ce faire, notre analyse s'appuie sur une approche théorique transnationale et une démarche méthodologique basée sur les enquêtes de terrain. Outre la collecte des documents écrits, la collecte des sources orales dans les localités de Garoua-Boulaï, Tihomo, Bertoua, Gado-Badzéré, Guiwa-Yangamo ont contribué à étoffer notre analyse. Dans cette perspective, un accent sera d'abord mis sur les causes de l'afflux des réfugiés centrafricains au Cameroun (section I), ensuite sur l'action humanitaire ou la prise en charge quotidienne des ONG, des organismes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et du gouvernement camerounais dans les camps des réfugiés et hors de ceux-ci (section II) et enfin sur les couacs auxquels cette action fait face (section III).

Mobiles et contexte juridique de l'afflux des réfugiés centrafricains au Cameroun

Les nombreuses crises politiques observées en RCA sont à l'origine de la ruée massive des réfugiés au Cameroun. Pour cela, l'encadrement, l'assistance et la protection humanitaire de ces derniers lui incombe prioritairement au quotidien.

Les fondements de la ruée des réfugiés centrafricains au Cameroun

Les migrations spontanées des réfugiés centrafricains en direction du Cameroun se sont faites en vagues successives. Celles-ci sont spécifiquement liées à la nature de la vie politique centrafricaine caractérisée par des crises à rebondissement. L'histoire politique de la RCA est marquée par une série de coups d'états qui la maintiennent depuis 1965 dans une paupérisation généralisée (Baccard, 1987 :27), preuve d'un *No man's Land* politique. Les épisodes les plus chauds furent par exemple les mutineries répétitives entre 1996 et 2003 (Berembaum, 2002 : 30) puis la période des guerres civiles entre 2004 et 2013 (Mevoula, 2015 :30). La situation relativement stable aujourd'hui reste tout de même précaire en dépit de nombreux accords signés entre le gouvernement et les factions rebelles. Nous n'allons pas insister sur une description des dites crises car il existe une littérature prolix et conséquente sur cet aspect. Il faut néanmoins dire que la chronique de ces crises multiples a coutumièrement favorisé la transhumance humaine vers le Cameroun en général et dans sa partie orientale en particulier. Dès lors, qu'est-ce qui justifie l'afflux massif de ces réfugiés au Cameroun ? Cela s'explique par les antécédents historiques et le référent géographique.

Les antécédents historiques⁴ montrent que dans l'histoire de l'Afrique précoloniale, les frontières n'ont jamais constitué un obstacle aux migrations des populations. Les peuples, au travers de leurs randonnées migratoires justifiées par la recherche de stabilité socioéconomique pouvaient passer d'un royaume à l'autre sans difficulté aucune. C'est le cas des pygmées Baka qui seraient descendus des plateaux de l'Oubangui à une date indéterminée (Owona, 2009 :33). Aussi, les migrations successives par vagues de certains groupes semi-bantou tels que les Gbaya, les Yanguéré, les Képéré, les Pol, les Bobilis qui occupent le Nord-Est de la région de l'Est-Cameroun remontent également des plateaux oubanguiens.⁵ Nonobstant l'érection des frontières artificielles par l'ordre colonial, le socle anthropologique camerouno-centrafricain est resté de marbre. Ce sont ces affinités ethniques, linguistiques et même religieuses (Kapandé Ndengué, 2015) qui expliquent l'évident

⁴L'Afrique précoloniale était une Afrique des royaumes, des empires, dénuée de toute frontière artificielle où les populations vivaient sans barrières religieuses ni culturelles.

⁵www.festival-des-peuples-forets.com, consulté 15 mai 2020 à 15h30.

chevauchement des populations de part et d'autre des frontières de ces États postcoloniaux notamment en temps de crise. En outre, les dynamiques anthropologiques observées annihilent régulièrement les frontières politico-géographiques laissant ainsi à découvert la fameuse notion de « porosité des frontières ». Dans sa partie Sud-Est, le Cameroun est en contact avec la RCA à Garoua-Boulai, Ndélélé, Kentzou, Ouli, Gbiti, Toctoyo et à Gari-Gombo (Kapandé Ndengué, 2015). C'est aussi cette porosité qui favorise l'afflux massif de réfugiés au Cameroun.

Nec plus ultra, la crise qui a éclaté le 24 mars 2013 suite au renversement de François Bozizé par le dissident Michel Djotodia est celle qui a le plus charrié les réfugiés en terre camerounaise. Les affrontements entre les milices de la « séléka » et des « antibalaka » ont provoqué la fuite de 253.000 personnes vers le Cameroun (Mengo, 2016 : 1). En 2014, la population de réfugiés centrafricains au Cameroun était estimée à 463.979 dont 160.000 dûment déclarés dans la région de l'Est (Messi Bala, 2017). Le tableau ci-dessous récapitule les arrivées de réfugiés centrafricains déclarés par le HCR à l'Est-Cameroun entre 2013 et 2018. .

Tableau 1 : Présence des réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun entre 2013 et 2018

Années	Effectifs réfugiés
2013	94.450
2014	160.000
2015	233.890
2016-2017	231.200
2018	223.200

Source: Rapports UNHCR

Entre 2013 et 2018, on observe un flux exponentiel des réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun avec un boom considérable en 2015 à cause de la recrudescence des violences en RCA. Le calme relatif observé en RCA depuis ces dernières années suite à la signature des accords de paix entre les belligérants est sans doute à l'origine de la baisse du nombre de réfugiés au Cameroun. Ainsi, le tableau 2 illustre les dernières données statistiques des réfugiés centrafricains à l'Est.

Tableau 2 : Données statistiques des réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun

Départements/sites	Effectifs enfants	Effectifs femmes	Effectifs Hommes	Effectifs total
Site Gado-Badzéré	16086	6763	5221	28070
Site de Lolo	6997	3064	2782	12843
Site de Mbilé	7313	3191	3110	13614
Site de Ngarisingo	781	291	319	1391
Site de Timangolo	4058	1687	1602	734
Boumba et Ngoko	2823	1232	1370	5425
Haut-Nyong	01	01	23	25
Kadéi	26736	12426	11.322	50484
Lom et Djerem	44236	23109	19977	87322

Source : Rapport UNHCR-Cameroun, août 2021.

Il ressort de ce tableau que la population des réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun aujourd'hui est de 199.908 soit 56.652 installés dans les sites (camps), 143.256 vivants hors des camps (Rapport UNHCR-Cameroun, 2021). À ces chiffres, il convient de rappeler qu'il existe une importante frange de la population de réfugiés centrafricains qui n'est pas dûment enregistrée par les équipes de terrain du HCR. Le Cameroun, pays respectueux des droits de l'homme, s'est comme toujours, prêté à son rôle de havre d'hospitalité eu égard à ses engagements juridiques sur le plan international et national.

L'encadrement juridique de la protection du réfugié au Cameroun

Le Cameroun, pour asseoir son autorité juridique en matière de protection des droits humains s'appuie sur les sources du Droit international humanitaire (DIH). Cela dit, les instruments juridiques (internationaux ou régionaux) en vigueur en la matière sont de divers ordres. Outre son arrimage au Droit international coutumier (DIC) et au DIH, le Cameroun a signé une pléthore de traités qui constituent une boussole juridique dans l'encadrement des réfugiés dans ce pays. Ces traités qui comprennent globalement les conventions, les protocoles et statuts sont par ailleurs des sources du droit conventionnel.

Les textes de base des droits humains tels que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945, la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 sont reconnus par le Cameroun. Il a également signé et/ou ratifié un certain nombre de conventions importantes en matière de protection des réfugiés car « devant la persécution, toute personne a droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile d'un autre pays ».⁶Dans

⁶Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, article 3.

la même logique, les États signataires de la Convention de Genève doivent accorder aux réfugiés le droit de choisir leur lieu de résidence et la liberté de circulation dans le pays d'accueil sous réserve de la réglementation applicable aux étrangers (Boubou, 2003 :74). Pour être plus explicite, le Cameroun, après l'indépendance de sa partie orientale sous domination française le 1^{er} janvier 1960, adhère à la convention de Genève signée le 28 juillet 1951, suivant la déclaration de succession du 23 octobre 1961 (Owona, 1982 : 387). L'amendement de la Convention de Genève a donné naissance au protocole de New-York signé le 31 janvier 1967 et entré en vigueur le 4 octobre de la même année. Il faut dire par ailleurs qu'au niveau continental le Cameroun reconnût la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique qui fut adoptée à la conférence des chefs d'États et de gouvernement à Addis-Abeba le 10 septembre 1969 et qui entre en vigueur le 20 juin 1974 (Tagne Noutamgni, 2011).

Pendant, le Cameroun, en dépit des textes signés sur le plan international en matière d'encadrement de réfugiés n'avait adopté aucune loi au niveau national jusqu'en 2005. La question de l'établissement des réfugiés était essentiellement régie par les textes applicables aux étrangers en général telles que la loi n°97/012 du 10 janvier 1997 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de sortie des étrangers et le décret n°2000/288 du 12 octobre 2000 précisant les conditions sus citées. C'est en 2005 que les normes juridiques internes appelées à parfaire la condition du réfugié sont arrêtées grâce à la loi n°2005/006 du 27 juillet 2005 portant statut des réfugiés au Cameroun. Plus tard à travers le décret n°2011/389 du 28 novembre 2011 portant organisation et fonctionnement des organes de gestion du statut des réfugiés au Cameroun, les commissions d'éligibilité et de recours au statut des réfugiés sont mises sur pied. Ce dispositif juridique en vigueur au Cameroun est non seulement favorable à la une gestion licite des réfugiés sur son territoire mais facilite aussi l'accompagnement de la réponse (action) humanitaire des organisations internationales œuvrant dans le domaine.

La réponse humanitaire du Cameroun et de ses partenaires internationaux et nationaux

Le Cameroun depuis le début du XXI^e siècle a accueilli une masse importante de populations centrafricaines dans sa façade Est. La dégradation de la situation en RCA en 2012 a quadruplé les arrivées. Ces réfugiés sont disséminés dans les camps pour certains et dans les zones rurales et urbaines pour d'autres. Quelle que soit la localisation spatiale de ces derniers, ils reçoivent une réponse humanitaire des ONG, des agences onusiennes et de l'État du Cameroun.

La réponse humanitaire dans les camps

Les camps sont des espaces humanitaires aménagés par des gouvernements ou des organismes non gouvernementaux pour recevoir les réfugiés (Metagne, 2013 : 61). Il s'agit des sites qui sont construits pour sécuriser les populations afin de leur faire bénéficier des standards d'une vie normale. Dans la région de l'Est-Cameroun, on dénombre plusieurs camps à l'instar de Gado-Badzéré, Nandoungué, Mbilé, Guiwa-Yangamo, Tihomo, lolo etc...

Photo1 : Aperçu du camp de Tihomo



Source : cliché Mevoula Lessomo, Tihomo, 12 mai 2017.

La politique d'endiguement mise en exergue dans ces camps facilite une assistance mesurée aux réfugiés. Cette assistance touche divers secteurs tels la nutrition, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, la logistique, l'activité économique. Le PAM, l'UNICEF et le HCR, en accord avec le gouvernement local mettent en œuvre des programmes complémentaires pour une prise en charge efficace dans les camps à travers les partenaires opérationnels tels que les délégations régionales de santé publique (DRSP), la Fédération Internationale de la Croix-Rouge (FICR), la Croix-Rouge Camerounaise (CRC), African Humanitarian Action (AHA), l'Association pour l'Appui au Développement (AAD), International Medical Corps (IMC), Water and Sanitation (WATSAN), pour ne citer que ceux-là.

En réalité, l'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé, au logement, à l'éducation est très partiel et limité dans les camps. Certes, les quantités importantes d'aliments sont distribuées par le PAM et ses partenaires, les forages et des points d'eau sont aménagés, les toilettes sont construites, les hôpitaux sont construits pour

une prise en charge gratuite⁷ des femmes enceintes, des enfants et des personnes âgées, l'éducation est facilitée grâce à la construction des écoles, le paiement des pensions ou encore la distribution des kits scolaires par l'UNICEF aux enfants réfugiés, les camps planifiés aux standards adéquats sont mis en place à certains endroits, la mise sur pied et le financement des activités génératrices de revenus (AGR) ainsi que de certains microprojets, la mise en œuvre des politiques d'autonomisation appuyées par les formations professionnelles (Mevoula, 2015 : 67) sont à saluer vivement, mais le plus important reste à faire pour une prise en charge efficace globale. Toutefois, la prégnance de la promiscuité dans les camps favorise un exode massif des réfugiés dans les villes et les villages environnants rendant ainsi de plus en plus difficile la prise en charge par les organismes internationaux volontaires.

La réponse humanitaire hors des camps

L'exode de nombreux réfugiés des camps vers les villes et villages au quotidien peut s'expliquer par des raisons multiples. Cela démontre en quelque sorte l'échec des politiques d'endiguement dans les camps. Les capacités réduites et l'inconfort dans les structures d'accueil spontanées, la volonté déterminée de pratiquer les activités pastorales, la prise en charge insuffisante, l'enfermement poussé dans les camps synonyme de restriction des libertés de mouvement sont autant d'arguments qui justifient ce phénomène. Les villes et villages voisins à ces camps détiennent des solutions pour les réfugiés en quête de repères. De ce fait, les villages du corridor Bertoua-Garoua Boulai à savoir Ndokayo, Petit Bello, Tongo- Gadima, Gargasarali, Boulembe ou encore des villages comme Bedobo, Timangolo, Toktoyo, Bazzama, Mbonga avaient accueilli des milliers de réfugiés centrafricains entre 1996 et 2000. Ce fut pareil pour les villes de Garoua Boulai, Bétaré-Oya, Bertoua, Mandjou, Batouri, Kentzou grâce à la diversité de leurs activités économiques.

La prise en charge des réfugiés hors des camps est couverte à moins de 25% par les agences humanitaires des Nations Unies. La plupart des réfugiés volent de leurs propres ailes pour assurer leur suivie quotidienne. Pour cela, ils font face à des défis multiples en l'occurrence l'accès au logement, à la nutrition, à l'éducation et à la santé. Reconnus statutairement grâce à une autorisation de séjour ou non, leur installation n'est pas toujours facile.

Si l'intégration est plus ou moins évidente dans les villages, ce n'est pas toujours le cas dans les villes. L'accueil est parfois difficile à cause du manque d'infrastructures telles que les bâtiments ou les casernes. Certains éleveurs vendent quelques têtes de bétail pour avoir un toit. C'est ce qu'affirme Wakili Ousmanou

⁷Le coût de la prise en charge sanitaire des réfugiés dans les camps est supporté dans la grande partie par les agences onusiennes en charge. L'Etat du Cameroun joue aussi un rôle considérable en endossant la responsabilité de 30% des actes médicaux pour chaque cas de prise en charge.

quand il dit que c'est « grâce aux troupeaux de bœufs que j'ai vendus que j'ai pu acheter un terrain et construit ma maison⁸ ». Par ailleurs, l'hospitalité généreuse des populations hôtes, sous la houlette des pouvoirs publics et des autorités traditionnelles a permis aux réfugiés d'accéder aux domaines fonciers. En effet, « les populations et le chef de Bindia nous ont accueillis fraternellement et nous ont offert des terres pour les champs ».⁹ D'autres plus nantis ont « acheté des hectares de terrain à Mandjou pour cultiver du maïs, des légumes et du manioc ».¹⁰ En réalité l'accès aux terres grâce à la volonté des autorités traditionnelles et municipales et à l'ouverture des populations hôtes a développé l'autonomisation des réfugiés dans la production agricole. Les réfugiés se sont plus investis dans la production du maïs, de l'arachide et du manioc. Il faut dire que les réfugiés centrafricains présents dans la région de l'Est cultivent l'avenir de leurs enfants dans ces champs de maïs et de manioc. Souley Hamidou confie à cet effet que « grâce aux recettes que nous avons tirées du maïs et des arachides, nous avons pu acheter des fournitures scolaires au début de l'année... avant on avait du mal à joindre les deux bouts mais tous les réfugiés qui ont eu des problèmes de loyer ont pu honorer leurs dettes sans difficultés grâce à cette ferme (agricole) ».¹¹ Des coopératives agricoles ont même été mises sur pied grâce à la magnanimité des autochtones. Le sous-chef du village Guiwa Marcel Abo avait offert des parcelles aux réfugiés pour assurer leur autonomie : « j'ai vu qu'ils étaient dans le besoin, et j'avais la terre alors j'ai décidé de la leur donner. C'était la chose la plus naturelle à faire ».¹² La stabilité économique des réfugiés constitue dès lors un moyen de sécurité non seulement pour eux-mêmes mais aussi pour les populations hôtes. En outre, environ 80% des réfugiés peul se sont investis dans l'élevage et occupent près de 2/3 de l'espace agraire.¹³ Ces terres leur ont permis d'assurer leur autogestion. La pratique des activités comme l'agriculture, l'élevage et le petit commerce a souvent accéléré leur autonomisation. De ce point de vue, les besoins alimentaires et le logement sont garantis à près de 90% par les réfugiés eux-mêmes, avec le soutien des riverains. Les dons du HCR et du PAM leur parviennent sporadiquement. Par contre, les questions d'éducation et de santé sont solutionnées par l'État, le HCR, l'UNICEF et leurs partenaires. Leur apport multiforme dans ces domaines est non négligeable. Au bout des opérations de recensement, une carte est décernée à chaque réfugié

⁸Entretien avec Wakili Ousmanou, 61 ans, éleveur, Mandjou, 08 mai 2017.

⁹ Entretien avec Oumarou Sanda, 65 ans, agriculteur, Bindia, 08 mai 2017.

¹⁰ Entretien avec Aladji Saleh, 74 ans, chef des réfugiés de Mandjou, Mandjou, 8 mai 2017.

¹¹ Entretien entre Helen Ada Ngoh du HCR et Souley Hamidou, réfugié, Mandjou, 21 janvier 2021.

¹² Entretien entre Helen Ada Ngoh du HCR et Marcel Abo, sous-chef du village Guiwa-Yangamo, Guiwa, 21 janvier 2021.

¹³ Entretien avec Younoussa Abdoulaye, 34 ans, autorité municipale, Anjou, 10 mai 2017.

dûment recensé. Grâce à cette carte, les malades sont reçus dans les structures sanitaires étatiques et la responsabilité des actes médicaux est partagée entre l'État et le HCR. Il faut dire que cette prise en charge sanitaire est diversement appréciée par les bénéficiaires. L'une de nos enquêtes de terrain menée dans la localité de Mandjou avait montré qu'au moins 70% de réfugiés saluaient l'efficacité de la prise en charge sanitaire tandis que 30% fustigeaient la négligence sanitaire et la complexité des procédures d'accès aux médicaments souvent à l'origine des pertes en vies humaines. Par ailleurs, pour ce qui est de l'éducation, les enfants réfugiés en âge scolaire sont recensés et inscrits dans les écoles. Du primaire au secondaire, ces enfants bénéficient des appuis logistiques de l'État, de l'UNICEF, du HCR et des ONG partenaires. À titre d'illustration, des salles de classe sont construites pour résorber le problème des effectifs pléthoriques, le matériel didactique est alloué aux écoles recevant des flux importants tout comme les élèves reçoivent des sacs, des tenues scolaires, des cahiers et livres sous forme de dons du HCR.

La réponse humanitaire à la présence des réfugiés en milieu urbain est très difficile et complexe, à cause du caractère cosmopolite des villes et des comportements individualistes qui y sont observés. Le milieu urbain est comparable à une jungle où chaque individu développe ses instincts pour assurer sa survie. Que ce soit pour l'État ou les organismes humanitaires, il n'est pas évident d'assurer et de superviser des opérations de prise en charge des réfugiés en ville. Cela n'est d'autant pas évident à cause de leur statut *prima facies*¹⁴ qui ne facilite pas ces opérations pour une réelle assistance méthodique.

Dans ce contexte, les réfugiés sont souvent contraints de développer eux-mêmes des stratégies de survie, non seulement au bout des sacrifices énormes, mais aussi à leurs risques et périls. Si les réfugiés plus nantis parviennent à mobiliser des fonds pour la location d'une chambre ou d'un appartement, il n'en est pas de même pour les démunis. Au-delà des clichés de divisions religieuses, linguistiques ou ethniques qui plongent leur pays d'origine dans la guerre, ils font prévaloir en pays d'accueil une forme nouvelle de solidarité ou d'unité nationale. Cette vision permet de mettre sur pied des réseaux de collaboration assez importants dans le but de mettre les uns et les autres à l'abri. Ce phénomène est très développé dans les villes de Bertoua, Garoua Boulai et Bétaré-Oya où on trouve parfois une dizaine de réfugiés dans une chambre de fortune. Il faut dire que la plupart de ces réfugiés désertent les camps à cause de la prise en charge alimentaire et sanitaire insuffisante, la

¹⁴*Prima facies* qui signifie « à première vue » désigne les réfugiés qui arrivant par groupe d'un pays dont la situation politique est internationalement préoccupante, se voient attribuer collectivement la qualité de réfugié. Ils sont différents des réfugiés conventionnels dont le statut est établi sur une base individuelle conformément à une procédure prescrite par la convention de Genève de 1951.

promiscuité, l'oisiveté et l'offre limitée des activités économiques. L'urgent ici étant d'avoir un abri, peu importe... Au-delà du difficile accès au logement, l'intégration économique dans ces villes est un challenge de titan.

À défaut des appuis conséquents des organismes humanitaires en zones urbaines, les réfugiés se fondent dans la population locale pour se débrouiller à son image. Pour obtenir la pitance quotidienne, les réfugiés s'activent dans les petites activités informelles et le bénévolat dans les chantiers industriels d'exploitation du bois ou de l'or. Parmi ces activités, la pratique de l'agriculture péri-urbaine absorbe environ 35% de la masse totale tandis que 55% d'entre elle se recrute dans les petits métiers tels la cordonnerie, la vente d'eau, le portage dans les marchés, la blanchisserie, le service de gardiennage, la manutention dans les magasins, la collecte de la ferraille etc. Dans les chantiers d'exploitation d'or, 45 à 50% des orpailleurs dans la localité de Bétaré-Oya sont des réfugiés. Les revenus issus de ces activités permettent à ces derniers d'assurer leur prise en charge quasi-totale ainsi que le suivi sanitaire et éducationnel de leurs enfants.

Il ressort en clair que la prise en charge des réfugiés en zone rurale notamment dans les camps bénéficie de plus d'attention des pouvoirs publics et des organismes humanitaires de renom contrairement aux zones urbaines où les réfugiés prennent en général leur destin en main dans ce que nous avons appelé « jungles urbaines ». Il faut néanmoins relever pour le regretter que, la présence des réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun, que ce soit dans les camps, les zones rurales ou urbaines est à l'origine de nombreux problèmes observés depuis les années 1990.

Les effets pervers du flux des réfugiés centrafricains à l'Est-Cameroun

L'effet pervers de la présence des réfugiés dans la partie orientale du Cameroun se traduit par un transfert de l'insécurité de l'épicentre de la crise aux zones d'accueil. Cette insécurité généralisée touche des domaines divers tels que la paix sociale, l'environnement et l'économie.

L'insécurité sociale

Cette insécurité sociale concerne particulièrement la montée de la criminalité et du grand banditisme ainsi que l'omniprésence des conflits fonciers et agropastoraux. Les réfugiés constituent une véritable menace à la sécurité et la paix dans la région de l'Est. La population de réfugiés regorge parfois des anciens miliciens.

À cet effet, pour les factions rebelles antagonistes, les camps, tout comme les autres sites d'accueil des réfugiés, sont parfois perçus comme des zones de relance de combats (Cambrézy, 2001 : 91). C'est pour cette raison que les zones qui abritent les réfugiés sont parfois ciblées par les rebelles de leur pays d'origine mettant aussi à mal

les populations hôtes victimes de dommages collatéraux.¹⁵ Ainsi, certaines localités qui abritent les réfugiés subissent régulièrement des attaques sporadiques, soit pour des règlements de compte, soit pour la recherche des ressources. Autant de choses qui justifient l'insécurité occasionnée par la présence des réfugiés dans la région. Les attaques perpétrées régulièrement par des rebelles n'existaient pas avant la crise centrafricaine, tel que le témoignent les populations locales. Selon elles l'on observait rarement des incursions des bandits (voleurs de bétail). Entre 2013 et 2014, les localités limitrophes à la RCA ont enregistré près d'une dizaine d'attaques. À titre d'exemple, le 16 novembre 2013, les rebelles envahissent la localité de Gbiti faisant de nombreux morts au sein de la population ; le 20 septembre 2014, huit camerounais furent enlevés à Garoua-Boulai par les combattants du Front Démocratique du Peuple Centrafricain (FDPC) (Chi, 2014) ; le 25 octobre 2014, neuf autres camerounais ont été ravis par des bandes armées centrafricaines (Ibid.).

Toutefois, il faut également relever que la cohabitation entre réfugiés et populations hôtes est source de nombreux conflits sociaux. Les cas des vols à main armée, d'agressions, d'assassinats sont légions dans les localités abritant les réfugiés qui font face à une prise en charge limitée dans les camps.¹⁶ C'est fort de ces exactions observées dans la région de l'Est que l'on peut dire que la présence des réfugiés est source d'insécurité pour les populations.

Par ailleurs, les conflits fonciers et agropastoraux constituent un autre facteur de l'insécurité sociale provoqué par la crise humanitaire. La volonté de sédentarisation d'une certaine caste de réfugiés centrafricains qu'on peut à priori assimiler à une « autochtonisation » quasi-définitive complexifie la gestion des réserves foncières disponibles. Il se pose alors le problème d'occupation et d'appropriation de l'espace dont les déterminants réels constituent une volonté d'enracinement par le foncier et l'immobilier (Mimché, 2006 : 1).

Dans la région de l'Est Cameroun, les réfugiés centrafricains ont constamment manifesté cette tendance à la sédentarisation par l'immobilier, notamment dans les quartiers des villes comme Bertoua, Mandjou et Garoua-Boulai. L'appropriation de l'espace est régulièrement un motif de crises profondes entre population hôte et réfugiés. La concurrence de l'accès à l'espace agraire avait été l'une des conséquences fondamentales du démantèlement du site de Nandoungué suite aux conflits qui ont laissé libre court à l'hostilité et à la xénophobie au sein des populations hôtes. En outre, dans le secteur de l'élevage, la transhumance pratiquée par les éleveurs centrafricains dans la région a engendré la recrudescence des conflits

¹⁵Entretien avec Diyem Jam Lawrence, 40 ans, Sous-préfet de Garoua-Boulai, Garoua-Boulai, 13 mai 2017.

¹⁶Entretien avec Bekolo, 47 ans, Commissaire de police, Garoua-Boulai, Garoua-Boulai, 17 mai 2017.

agriculteurs-éleveurs et éleveurs-éleveurs. La destruction des plantations, l'étroitesse des champs fourragers et des pâturages privés ou encore le risque accru de transmission des maladies bovines entretiennent chaque fois la teneur des conflits entre ces différentes catégories d'acteurs sociaux. Cette pratique anarchique et conflictuelle de l'élevage est l'un des facteurs de destruction de l'environnement.

L'insécurité environnementale

La région de l'Est-Cameroun est une immense réserve en ressources forestières et fauniques. La forêt occupe les $\frac{3}{4}$ de la superficie de la région sur environ 90.000 km², soit un potentiel environnemental énorme à préserver. Le Cameroun, engagé dans la lutte contre les changements climatiques, a signé d'importants accords internationaux comme le protocole de Kyoto et les accords de Copenhague. Mais le boom démographique causé par les flux de réfugiés centrafricains dans la région est un facteur de dégradation de l'environnement. Au-delà de la création des camps, de l'aménagement des espaces ou sites de recasement dans les villages, la demande en ressources naturelles est exponentielle depuis 2003.

Cette forte demande en ressources naturelles met les réfugiés en compétition avec les populations locales pour l'accès à l'énergie, au bois de chauffe, aux terres cultivables et même à l'eau. C'est dire que la mise à contribution du bois de chauffe pour les besoins des réfugiés, la création des camps et la construction des logements détruisent considérablement les espaces verts dans la région de l'Est. Si la consommation en bois d'une famille de cinq personnes est estimée à 2,4 m³, celle de quatre familles de réfugiés d'environ vingt personnes est évaluée à 10.000 m³ en une année (Kembou, 2012 : 26). Cela signifie qu'un camp de réfugiés moyen épuiserait six cent hectares de terres pour une année. C'est dire que le trop de réfugiés entraîne la déforestation qui accélère la dégradation et l'appauvrissement des sols indispensables aux bons rendements agricoles.¹⁷

¹⁷Entretien avec Oumarou Emmanuel, 77 ans, Chef du village de Gado, Gado-Badzéré, 16 mai 2017.

Photo 2 : Stockage de bois dans le camp de Tihomo



Source : Cliché Mevoula Lessomo, Tihomo, 14 mai 2017.

Comme l'illustre la photo ci-dessus, les réfugiés se livrent à fond au commerce du bois de chauffe. D'importants stocks de bois -comme on le voit sur cette photo- sont mobilisés à des fins commerciales accentuant ainsi la destruction de l'environnement.

L'insécurité économique

La crise humanitaire dans la région de l'Est-Cameroun a eu un sérieux impact dans l'économie, notamment à cause de la chute des activités agropastorales, l'inflation galopante sur les marchés et la forte convoitise du secteur informel par les étrangers. L'activité économique a drastiquement baissé au niveau des zones frontalières et celles où on a observé la prégnance des conflits agropastoraux. À la lisière des frontières, cette chute est due au vol des bétails et des stocks des récoltes suite aux incursions répétitives des bandes armées centrafricaines qui ont pour objectif la recherche des ravitaillements en ressources alimentaires. Ces agressions multiples ont fragilisé et découragé la plupart des fermiers. La recrudescence des conflits agropastoraux est un facteur qui a sérieusement freiné la production locale. Par conséquent la chute de la production animale et vivrière a entraîné par ricochet une insécurité alimentaire dans la zone. Le phénomène de l'inflation galopante qui en découle s'est saisi de nombreuses plates-formes commerciales locales. On observe alors une flambée généralisée des prix sur le marché augmentant de ce fait le coût de la vie, notamment dans la ville de Garoua-Boulaï. Cette insécurité est aussi visible dans les villes où pullulent les activités du secteur informel. En effet, l'engagement massif des réfugiés dans l'informel rend de moins en moins ce secteur d'activité rentable car l'augmentation des acteurs diminue le débit des revenus des populations

locales. Cela entraîne malheureusement des mécontentements au sein de la population. À Gado-Badzéré comme dans d'autres localités, les activités de commerce initiées par les réfugiés sont boudées par les populations hôtes. En vérité, cette situation vient dévoiler la triste réalité de la précarité de l'emploi au Cameroun en général et dans les villes de Bertoua et Garoua-Boulaï en particulier. Il ressort alors que l'insécurité qui découle de la crise politique en RCA se déporte significativement dans la région Est du Cameroun. On assiste malheureusement à un transfert de celle-ci aux niveaux social, environnemental et économique d'où l'urgence des approches managériales efficaces.

Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la crise politique en RCA est le principal mobile de l'afflux des réfugiés centrafricains dans la région de l'Est-Cameroun. Le choix démesuré de la destination Cameroun s'explique non seulement par la proximité géographique mais aussi et surtout par les antécédents historiques précoloniaux qui lient les deux peuples. La question de l'humanitaire au Cameroun depuis la fin du XXe siècle polarise les attentions du gouvernement local mais aussi des agences onusiennes et des ONG partenaires qui s'y investissent pour la sécurité et la prise en charge des réfugiés. Mais au-delà de cette prise en charge diversement appréciée dans les camps et hors des camps, la crise humanitaire induite par le flux des réfugiés à l'Est du Cameroun favorise et ménage le transfert de l'insécurité dans cette région. Les agressions, les razzias humaines, le grand banditisme, les assassinats récurrents, les menaces environnementales via la déforestation, l'inflation galopante sur les marchés locaux constituent l'expression quotidienne de cette insécurité dans la région de l'Est-Cameroun depuis la fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle. Dans le cadre de la coopération multilatérale humanitaire, l'État du Cameroun et les agences onusiennes en l'occurrence le PAM, le HCR, le PNUD, la FAO, l'UNICEF travaillent depuis lors en synergie dans l'optique de redynamiser la prise en charge des réfugiés dans cet espace désormais à risques. Cette redynamisation dans la prise en charge doit cependant prendre en compte les codes de sécurité sociale, environnementale et économique afin d'assurer une cohabitation saine pour la paix et le développement durable entre les populations hôtes et les réfugiés.

Références

- Baccard, A., 1997, *Les martyrs de Bokassa*, Paris, Seuil.
Berembaum, N., 2002, « Elaboration et expérimentation en RCA de la politique française de la non-ingérence dans les crises africaines (1996-

- 2002) : bilan critique et perspectives », Mémoire de DEA en Science politique, Université de Paris-I-Panthéon.
- Boubou, P., 2003, *Guide juridique du réfugié en Afrique*, Douala, Editions AVENIR.
- Cambrézy, L., 2001, *Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crises des territoires*, Paris, Editions des archives contemporaines.
- Chi, S.E., 2014, « Garoua-Boulaï réclame un département », *Mutations*, n°3747 du mercredi 08 octobre 2014.
- _____2014, « Huit camerounais enlevés à Garoua-Boulaï », in *Mutations*, n°3735 du lundi 22 septembre 2014.
- _____2014, « Neuf camerounais enlevés à Garoua-Boulaï », in *Mutations*, n°3760 du lundi 27 octobre 2014.
- Datchoua Nakam, S., 2005, « Le Cameroun indépendant face aux problèmes de l'insécurité transfrontalière dans la sous-région Afrique centrale », Mémoire de DEA en Histoire, Université de Yaoundé I.
- Kapandé Ndengué, I.C., 2015, « Les problèmes des réfugiés au Cameroun : le cas des réfugiés centrafricains dans la ville de Bertoua (1965-2013) », Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I (ENS).
- Kembou Mbougoung, S. E., 2012, « L'impact de la présence des réfugiés au Cameroun », Rapport de stage académique, Université de Yaoundé II, IRIC
- Mahop, C., 2014, « Menace sur le Cameroun », in *Le Jour*, n°1773 du mercredi 24 septembre 2014.
- Mengo, A.V., 2016, « Déplacés et réfugiés au Cameroun : une hydre silencieuse » in *Alternatives humanitaires*, n°3, novembre 2016.
- Messi Bala, « Réfugiés : le Cameroun demeure une Terre d'accueil », in <file:///E:/Documents/Réfugiés/Cameroon-Tribune.html>, consulté le 10-04-2017 à 10h18.
- Metagne Fokam, M. T., 2013, « L'établissement des réfugiés au Cameroun », Mémoire de Master en Relations internationales, Université de Yaoundé II, IRIC.
- Mevoula Lessomo, H. D., 2015, « Instabilité politique en République centrafricaine et problématique de la gestion des réfugiés dans la région de l'Est-Cameroun (1965-2015) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang (Cameroun).
- Mimché, H. et al., « Quand les immigrés se font autochtones : immigration et dynamique d'appropriation de l'espace des réfugiés tchadiens au Nord-Cameroun », Colloque de Ouagadougou, 2006, in <http://www.ceped.org>, consulté le 07 juin 2018 à 10h25.
- Moles A. A. et Rohmer E., 1978, *Psychologie de l'espace*, Paris, Casterman.
- Nguini, F.D., 2011, « La prise en charge sociale des réfugiés au Cameroun », Mémoire de Master en Relations Internationales, Université de Yaoundé II, IRIC.
- Nsoga, R.E., 2020, « La protection des réfugiés en Afrique centrale : quelle gouvernance des migrations forcées pour les Etats centre-africains ?

- Le cas du Cameroun », Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Bordeaux Montaigne.
- Owona, J., 1982, « Droit international humanitaire » in *Encyclopédie juridique de l'Afrique*, tome II.
- Owona Nguini, M. E. 2009, « La Centrafrique dans la trappe à conflits et à insécurités : aperçus politico-stratégiques » in *Enjeux*, n°40, juillet-septembre 2009.
- Tagne Noutamgni, T.M., 2011, « La question du statut des réfugiés au Cameroun (1960-2008) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.
- UNHCR, 2004, *Manuel de gestion des camps*, New-York, Norwegian refugee council.
- Younoussa, 2014, « Plus d'un milliard pour sécuriser l'Est », in *Le Jour*, n°1604 du jeudi 16 janvier 2014.